

et démarches citoyennes dans votre Mairie

03-05-2010

Dernière mise à jour : 16-04-2015

Vous pouvez y effectuer les démarches suivantes sur place :

- Carte d'identité nationale ;
 - Déclaration de naissance, extraits de naissance et de reconnaissances d'enfants avant ou après la naissance.
- Demande d'acte de naissance ;
- Certificat de vie commune, dossier de mariage et extrait d'acte de mariage ;
 - Extrait de décès, renouvellement de concession au cimetière, testament crématistes; certificat d'hérédité ;
 - Légalisation de signature ;
 - Copie conforme (concerne les documents partant pour l'étranger) ;
 - Carte d'électeur, inscription sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin ;
 - Recensement à l'appel de préparation à la défense, délivrance de l'attestation de recensement dans le mois d'anniversaire des 16 ans, afin de pouvoir passer les divers examens scolaires, permis de conduire, inscription à l'université ;
 - Attestation d'accueil ;
 - Sortie du territoire.